

AVIS D'APPEL A CANDIDATURE POUR LA SELECTION DE QUARANTE-CINQ (45) FORMATEURS AU BURKINA FASO DANS LE CADRE DE LA FORMATION DE QUATRE CENTS (400) FORMATEURS, AU TITRE DU PROGRAMME REGIONAL FORMATION PROFESSIONNELLE (PROFOR)

I. Contexte et justification

La Commission de l'UEMOA et la Coopération Suisse ont signé le 03 décembre 2020, une convention de financement pour la mise en œuvre du Programme régional formation professionnelle (PROFOR), pour une première phase de quatre (04) années (2020-2024). Ce programme a pour objectif de promouvoir à l'échelle régionale des dispositifs de formation professionnelle efficaces et adaptés aux économies des Etats de l'UEMOA et du Tchad, pourvoyeurs d'emplois décents et durables à des jeunes hommes et femmes.

Le PROFOR intervient comme une solution face aux nombreux défis auxquels le système d'enseignement et de formation professionnels est confronté dans l'espace UEMOA. Il permettra de renforcer et de renouveler l'offre de formation professionnelle pour les métiers émergents, d'investir stratégiquement dans la formation des formateurs afin que l'offre de formation en EFTP devienne plus attractive pour les apprenants et d'introduire de nouveaux dispositifs de formation par apprentissage de type dual ou par alternance afin d'assurer une meilleure insertion professionnelle des jeunes.

Pour atteindre ces résultats dans une approche et une dynamique régionale et pour optimiser les interventions des acteurs dans le domaine de la formation technique et professionnelle en Afrique de l'Ouest, le PROFOR est mis en œuvre dans une approche partenariale qui s'appuie sur des instances régionales fonctionnelles.

A cet effet, la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et le Réseau Africain des Institutions et Fonds de Formation Professionnelle (RAFPRO) ont signé le 30 décembre 2022, une convention de financement pour la mise en œuvre de certaines activités de la phase1 du PROFOR dont la formation de quatre-cents (400) formateurs dans les métiers porteurs.

Dans ce cadre, le RAFPRO a contracté avec la Haute Ecole Fédérale en formation professionnelle (HEFP) de Lausanne en Suisse pour la formation de 400 formateurs.

Suivant la modalité retenue, deux étapes sont prévues. Une première phase de soixante (60) formateurs sélectionnés dans les pays bénéficiaires (Bénin, Burkina Faso, Côte-d'Ivoire, Mali, Niger, Sénégal, Togo et Tchad) seront formés par la HEFP. A l'issue de cette étape, ceux qui auront été certifiés par la HEFP assureront, dans un processus de transfert de compétences, la formation des trois-cent quarante (340) autres sous la supervision et le coaching des formateurs de la HEFP.

A la suite de la première étape qui a permis la formation des formateurs, le RAFPRO et la HEFP envisage de démarrer pour compter du mois d'avril 2025, la formation des 340 formateurs.

La formation permettra aux participants de planifier, conduire, évaluer une session de formation pour adultes sur la base de concepts, de plans de formation et de supports pédagogiques existants.

Les trois-cent quarante (340) formateurs seront sélectionnés dans les huit pays bénéficiaires à raison de quarante-cinq (45) pour le Burkina Faso. Ils seront formés par leurs homologues qui ont reçus la certification de formateurs de formateurs de la HEFP.

Le présent avis a pour objectif, de recueillir les candidatures en vue de la sélection des formateurs dans les trois métiers porteurs retenus au plan national que sont :

- Tisserand ;
- Teinturier ;
- Réparateur de téléphone portable.

II. Lieu et durée de la formation

Le Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage (FAFPA) se chargera de l'organisation de la formation avec l'appui du ministère de tutelle.

La formation se déroulera au Burkina Faso pour une durée de trois (03) jours. La date de démarrage de la formation sera communiquée ultérieurement.

III. Conditions de sélection et profil recherché

3.1. Profil des candidats

Les candidats à la formation doivent provenir des établissements (écoles/lycées) de formation professionnelle et technique, des centres de formation publics ou privés.

3.2. Prérequis d'admission

Les admissions se feront sur dossier afin de s'assurer du niveau de qualification professionnelle des candidats.

Les candidats à sélectionner doivent être de nationalité burkinabé et remplir les conditions suivantes :

- être enseignant de l'enseignement technique et professionnel (secondaire) ;
- être un formateur de centre/organisme de formation professionnelle ou d'apprenti ;
- être un instructeur/encadreur en entreprise ;
- être formateur dans l'un des métiers porteurs sus-indiqués ou métiers apparentés ;
- être âgé de 50 ans au plus (pour les fonctionnaires) et être capable de concevoir et d'animer une session de formation ;
- avoir un grand intérêt à se perfectionner et à s'informer, notamment dans le domaine de la pédagogie et didactique ;

- ↓ avoir une vue élargie du contexte de la formation professionnelle et technique, ainsi que le goût de participer à l'évolution du système ;
- ↓ avoir la maîtrise de la langue française ;
- ↓ attester d'une expérience professionnelle dans son domaine spécifique d'environ cinq (05) ans en matière de formation d'apprenants dans un centre de formation professionnelle/technique public ou privé.

IV. Constitution du dossier

Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

- une demande individuelle adressée au Directeur Général du FAFPA ;
- une lettre de motivation ;
- les justificatifs de qualification et d'expériences (diplômes légalisés, attestations, certificats, etc.) ;
- deux (02) photos d'identité ;
- une copie du certificat de nationalité burkinabè.

V. Adresse et lieu de dépôt des dossiers

Les dossiers doivent être déposés au secrétariat du FAFPA, sis à la ZAD à Ouagadougou, du **05 au 21 mars 2025 de 8 heures à 16 heures** tous les jours ouvrables. **Téléphone : 71 08 12 80.**

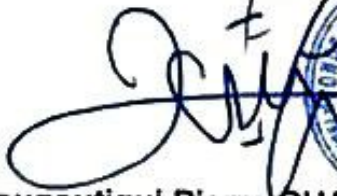
VI. Financement

Le RAFFPRO a obtenu de la coopération suisse, un appui financier pour achever la formation des quatre cents (400) formateurs, prévue dans le cadre du Programme Régional Formation Professionnelle. A cet effet, la formation sera cofinancée par le RAFFPRO (contribution des pays bénéficiaires) et la Direction de Développement et de la Coopération Suisse (DDC).

Diffusions :

- Affichage ;
- Directions régionales du MESFPT ;
- Page Facebook du FAFPA ;
- Guichets uniques des Fonds.

Le Directeur Général


Dougoutigui Pierre OUATTARA
Chevalier de l'Ordre du Mérite burkinabè